

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28/02/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	12	14

Vote
A l'unanimité
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Le : 03/03/2025
Et
Publication ou notification du :
03/03/2025

L'an 2025, le 28 Février à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de Sennely s'est réuni en Mairie, salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur de DREUZY Philippe, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 21/02/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 21/02/2025.

Présents : M. de DREUZY Philippe, Maire,
Mmes : COLLET Elisabeth, MARTIN Muriel, ORLAND Martine, VILLEY Séverine,
MM : AGOUTIN Cyril, BLEUSE Georges, BOUQUIN Jean-Jacques, COUTAND Patrick, DELIGNY Frédéric, FOUCAULT Gilles, GARRIDO Francis

Excusées ayant donné procuration :

Mmes : CORNUAULT Yolande à M. DELIGNY Frédéric, QUERCY Christine à Mme ORLAND Martine

Excusé : M. DE BLOIS Bruno

A été nommé(e) secrétaire : M. BOUQUIN Jean-Jacques assisté de Mme BRENGEL-BOUSSIER Marie-Anne

2025-03 – Tarification du stère de bois

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de fixer le tarif de vente de coupe de bois de chêne sur pied aux particuliers.

Il suggère de fixer le tarif comme suit :

- 13 € le stère de bois de chêne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **à l'unanimité** :

- **ADOpte** le tarif de 13€ le stère de bois de chêne pour la vente de bois de chêne sur pied aux particuliers.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

Le Secrétaire de séance,
M. BOUQUIN Jean-Jacques

En mairie, le 28/02/2025

Le Maire,
M. de DREUZY Philippe



